

## L'ÉNERGIE

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion sur une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le député libéral de Rosemont (M. Lachance), qui est également secrétaire parlementaire du ministre d'État au Commerce (M. Lumley), a rejeté le projet du gouvernement en vue d'imposer une taxe d'accise sur l'exportation de gaz naturel et d'électricité, et qu'il a récemment déclaré qu'il appuyait intégralement bien des aspects de la politique énergétique sensée proposée par le gouvernement conservateur dans son malheureux budget de décembre 1979, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que l'on ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de démissionner immédiatement de son poste pour céder la place au député de Rosemont, qui a proposé des solutions sages et conservatrices qui permettraient au Canada de s'orienter vers l'autonomie énergétique.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Une motion de cette nature ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1415)

## LES PENSIONS

ON DEMANDE UNE MESURE PROPOSANT DE VERSER UNE PENSION AUX CONJOINTS QUI RESTENT À LA MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell):

Que la Chambre exhorte le gouvernement, du fait qu'il a reconnu l'importance du rôle des conjoints qui travaillent à la maison, de présenter à la Chambre une mesure législative proposant de verser une pension à tous les conjoints qui restent à la maison, de leur plein gré, d'un montant équivalent aux pensions gagnées en vertu du Régime de pensions du Canada, reconnaissant ainsi pleinement, sur le plan de pensions, le rôle important que jouent dans la société les personnes qui travaillent chez elles.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## Questions orales

## LES PETITES ENTREPRISES

ON DEMANDE UNE MESURE CONCERNANT LES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour signaler à la Chambre qu'un grand nombre de petites entreprises ont demandé un prêt à certaines banques et sociétés de prêts en vertu du programme d'émission d'obligations pour l'expansion des petites entreprises. Cette mesure a été confirmée dans le budget «Crosbie» et dans le mini-budget du mois d'avril, mais le projet de loi n'a jamais été présenté et les sociétés de prêts ne feront pas de prêts si ce projet de loi n'est pas présenté et adopté. Aussi, je propose, appuyé par le député de Waterloo (M. McLean):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de présenter immédiatement le projet de loi permettant l'émission d'obligation pour l'expansion des petites entreprises; que ce projet de loi soit distinct d'autres mesures législatives à caractère fiscal; que la Chambre adopte le projet de loi en lui faisant passer toutes les étapes sans débat; que, étant donné ce retard, une prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 1981 soit prévue dans le projet de loi.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LA CONSTITUTION

LE DÉPÔT DES PROJETS D'AMENDEMENT AU PROJET DE RÉSOLUTION

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, comme le premier ministre est absent, je vais poser ma question au ministre de la Justice. Le bruit a couru hier soir que le gouvernement était disposé à accepter certains amendements au projet de résolution constitutionnelle actuellement à l'étude. Pour que le Parlement sache exactement à quoi s'en tenir, le ministre va-t-il s'occuper de faire déposer à la Chambre aujourd'hui ou demain les projets d'amendements au projet de résolution sur la constitution?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, je suis prêt à déposer la correspondance échangée entre le premier ministre et le chef du Nouveau parti démocratique. Bien sûr, nous n'en sommes pas encore à l'étape de l'étude en comité, mais j'espère que cela ne tardera pas. Je sais que le chef du NPD a l'intention de présenter un amendement que le gouvernement va accepter s'il est conforme à celui qui a été exposé dans la correspondance. En fait, cela revient à inscrire dans la constitution la proposition que nous avons faite aux provinces l'été dernier.

**Des voix:** Bravo!